



Séance du 10 novembre 2009

L'an deux mille neuf, le dix novembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

**Présents :** Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Alain MELAIN, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Madame Nathalie VIEL (arrivée à 21h15), Monsieur Pascal THOËN, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS.

**Absents:** Madame Thérèse LEVOYER, Madame Dominique COLLAS.

**Pouvoirs :** Monsieur Daniel LEFILLIATRE à Madame Delphine DUJARDIN.

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 18

NOMBRE DE PRESENTS : 14

NOMBRE DE VOTANTS : 15

**Secrétaire de séance :** Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL

Date de convocation : 4 novembre 2009

## 1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 septembre 2009

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 17 septembre 2009.

## 2. Terrains Mille club

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, qui rappelle que lors du dernier conseil municipal, les membres de celui-ci avaient, à l'unanimité, émis un avis favorable à la vente de deux parcelles où se situait le « mille-club ». Il se révèle que la division en deux lots génère des superficies trop importantes. Monsieur Levavasseur présente un nouveau projet de découpage en trois lots B, C et D. Le prix au m<sup>2</sup> resterait

identique. Le service des domaines a été consulté et a émis un avis favorable pour un prix de vente de 30 euros TTC le m<sup>2</sup>. Ce prix correspond au prix de vente des terrains de la tranche 3 du lotissement du bois de l'enfer. Monsieur le Maire rappelle les particularités liées à ces terrains notamment en ce qui concerne les parties planes et les parties pentues et propose de maintenir les prix de vente suivants :

- partie plane : 30€TTC le m<sup>2</sup>
- partie talus : 0.01€TTC le m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- fixe le prix de vente de chacune des parcelles selon les éléments suivants :
  - o partie plane : 30€ TTC le m<sup>2</sup>,
  - o partie pentue : 0.01€TTC le m<sup>2</sup>.
- dit que le prix des trois lots est défini selon le détail du tableau ci-après :

N° de lot	Surface totale	Surface hors pentes	Surface pentue	Prix du lot TTC
B	917 m <sup>2</sup>	917 m <sup>2</sup>	0	27 510.00€
C	1371 m <sup>2</sup>	1009 m <sup>2</sup>	362 m <sup>2</sup>	30 273.62€
D	1187 m <sup>2</sup>	939 m <sup>2</sup>	248 m <sup>2</sup>	28 172.48€

- donne pouvoir à monsieur le Maire pour procéder à la mise en vente de celles-ci et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- confie la vente des terrains à l'étude de maître Godey, notaire à Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

### 3. Ateliers municipaux

#### **PENALITES ENTREPRISE LAMECO**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint, qui rappelle au conseil municipal que dans le cadre du marché des ateliers municipaux la société LAMECO n'a pas respecté les délais relatifs à l'exécution des travaux du lot n° 2 – Charpente. Le montant total du marché s'élève à 29 364,48€ TTC (24 552, 24 HT). L'application des pénalités pour retard de 36 jours représente un montant de :

- 301,13€\* 10 jours (25 avril au 4 mai) = 3 011,30€
- 602,26€\* 26 jours (5 mai au 30 mai) = 15 658,76€
- Total des pénalités = 18 670,06€

Soit un reste à régler de 10 694,42€

L'entreprise LAMECO sollicite le conseil municipal pour une remise gracieuse des pénalités prévues au marché.

Compte tenu de l'excellent travail réalisé par l'entreprise malgré le retard engendré, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer les pénalités pour les 10 premiers jours de retard pour un montant de 3011,30€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable et décide d'appliquer les pénalités de retard pour la période du 25 avril au 4 mai pour un montant de 3 011,30€
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- Décide l'abandon des pénalités dues du 5 au 30 mai 2009.

#### **PENALITES ENTREPRISE MOREL**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Levavasseur, premier adjoint qui informe le conseil municipal des nombreuses absences de l'entreprise MOREL (lot 4 - Menuiseries extérieures) aux réunions de chantier.

Il est proposé d'appliquer les pénalités au prorata du nombre de jours d'absences à ces réunions dans le cadre des dispositions prévues au marché pour ce type de manquement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette proposition et décide d'appliquer les pénalités au prorata du nombre de jours d'absences aux réunions de chantier pour lesquelles l'entreprise MOREL a été convoquée,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### **DEVIS COMPLEMENTAIRE LOT N° 5 – MENUISERIES INTERIEURES**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis des Ets MIGNOT correspondant à l'isolation dans le local réserve suite à la mise en place d'un contreventement (par le charpentier) en plaques de bois types OSB (demandé par SOCOTEC). Un complément de panneau bois avec apport d'isolation, permettra un aménagement de rangement au sein de cette réserve. Ces travaux représentent un montant de 1 940,50 €HT.

Monsieur le Maire présente également un devis des Ets MIGNOT relatif à la mise en place de l'isolation derrière le bardage dans les locaux chauffés (salle de réunion et bureau AEP). Celle-ci était prévue initialement au lot charpente mais non chiffrée dans l'offre des Ets LAMECO. Ces travaux représentent un montant de 162,96 HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de ces équipements supplémentaires et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **DEVIS COMPLEMENTAIRE LOT N° 7 – ELECTRICITE**

A la demande du bureau de contrôle SOCOTEC, les établissements SARL JARNIER Electricité ont chiffré un éclairage de sécurité supplémentaire dans le local réserve. Cet équipement est proposé au prix du bordereau du marché initial, complété des câbles et raccordements divers pour un total H.T. de 249,50€ (298,40€ T.T.C.). Cet équipement permettra de signaler une des issues du garage côté façade sur route d'accès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la mise en place de cet équipement supplémentaire et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **DEVIS PEINTURES INTERIEURES**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Levavasseur, premier adjoint qui informe le conseil municipal qu'une consultation concernant des travaux de peinture intérieure a été réalisée. Ces travaux devaient être effectués en régie, mais la charge de travail des agents du service technique ne permet pas de les entreprendre dans un délai satisfaisant. Il a donc été procédé à une consultation de cinq entreprises dont trois ont présenté une offre de prix. Le résultat fait apparaître que l'entreprise PIERRE SAS propose la meilleure offre pour un montant de 4 724.70 €HT (5 650,74 €TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux par l'entreprise PIERRE SAS et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE**

Monsieur Levavasseur, premier adjoint, présente au conseil municipal l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de l'architecte monsieur Watrin. Le forfait initial des travaux HT était de 281 000€ Ce forfait reste applicable à la phase de conception soit : 281 000€\* 8.40% \* 50% Le montant de la phase de réalisation s'élève à 311 585.75 €HT soit une rémunération de la phase de réalisation de : 311 585.75€\* 8.40% \* 50%. Ainsi, le coût total de la mission est de 24 795.31€HT (29 655.19€TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cet avenant et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **4. Cession de terrain**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, premier adjoint qui présente un dossier de cession gratuite à la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte d'une portion de terrain cadastrée section AN numéro 286 lieudit « La chasse des eaux minérales » pour une superficie de trente sept centiares (00ha 00a 37ca) appartenant à Mesdames Colette DUPONT et Denise LAGAY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et autorise monsieur le Maire à signer l'acte contenant cette cession gratuite et toutes pièces afférentes.

## **5. Décisions modificatives budgétaires**

### **BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du besoin de prendre une décision modificative concernant le budget principal. Il rappelle que le montant inscrit au budget prévisionnel 2009, de 31 000€ est inférieur de près de 50 % aux montants inscrits aux précédents budgets 2007 et 2008 (51 000€ et 56 254€). Cette sous évaluation du chapitre 66 nécessite d'augmenter, à la section « Fonctionnement », les lignes de crédits 66111 et 666 relatives aux intérêts d'emprunts et aux pertes de change. Monsieur le Maire rappelle que

malgré l'effet négatif du taux de change entre le franc suisse et l'euro les emprunts Libor restent avantageux, compte tenu du faible taux d'intérêts de ces emprunts.

Cette augmentation s'effectuera par transferts des crédits de la ligne 1641 Emprunts en euro. Soit les modifications budgétaires suivantes :

Investissement recettes		
Recettes chapitre 16	article 1641	+ 12 000 €
Recettes chapitre 021		- 12 000 €
Fonctionnement dépenses		
Dépenses chapitre 023		- 12 000 €
Dépenses chapitre 66	article 66111	+8 000 €
Dépenses chapitre 66	article 666	+4 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **BUDGET LOCAL DE CHASSE – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du besoin de prendre une décision modificative concernant le budget local de chasse. Il convient d'augmenter, à la section « Fonctionnement », les lignes de crédits 66111 et 666 relatives aux intérêts d'emprunts et aux pertes de change.

Cette augmentation s'effectuera par transferts des crédits de la ligne 61522 Entretien de bâtiment.

Soit les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement dépenses :		
Dépenses chapitre 011	article 61522	-200 €
Fonctionnement dépenses		
Dépenses chapitre 66	article 66111	+150 €
Dépenses chapitre 66	article 666	+50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette proposition et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **6. PLU - Modifications**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Michel Jacqueline, deuxième adjoint qui informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme. La modification envisagée porte sur les largeurs de voiries. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toute les pièces relatives à cette procédure.

## **7. Admissions en non valeur**

### **ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux dossiers d'admission en non valeur concernant le service assainissement pour des montants de 22,77€ et de 208,78€ (irréouvrable sur factures eau et assainissement).

Considérant les démarches de monsieur le trésorier, considérant l'impossibilité de recouvrement, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- décide l'admission en non valeur des sommes susvisées,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer les mandats correspondants.

### **CANTINE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier d'admission en non valeur de titre de recettes concernant le budget communal pour une dette de cantine d'un montant de 835.47€(Décision d'effacement de la dette du 10/07/09).

Considérant les démarches de monsieur le trésorier, considérant l'impossibilité de recouvrement, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- décide l'admission en non valeur des sommes susvisées,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer les mandats correspondants.

## **8. Personnel communal**

### **HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs mois les agents du service technique sont fortement sollicités. Les agents permanents ont du réaliser de nombreuses heures supplémentaires pour permettre d'assurer la continuité du service public. La situation est identique pour la comptable qui a du pallier l'absence du Directeur Général des Services et du responsable ressources humaines. Pour permettre la mise en place d'une nouvelle organisation du travail, monsieur le maire propose au conseil municipal que les heures supplémentaires réalisées par ces agents soient payées, ainsi la situation au regard des congés payés et des jours RTT sera stabilisée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable au paiement des heures supplémentaires aux agents concernés et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **CANTINE – MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire rappelle que cette année scolaire a vu le changement de prestataire des repas de la cantine du groupe scolaire Maignan. Le service de restauration du collège Barbey assure désormais cette prestation sous convention. Cette convention prévoit la mise à disposition d'un agent de la collectivité 4 heures chaque jour où des repas sont servis. Ceci engendre une nouvelle organisation du travail au niveau de la cantine du groupe primaire. Pour permettre cette adaptation, il est nécessaire de procéder à une augmentation de la quotité de temps de travail d'un agent pour qu'il soit en mesure d'être présent dès 10 heures le matin

à l'arrivée des containers et pour la mise en place des tables, cette tâche étant assurée auparavant par l'agent mis à disposition.

Monsieur le Maire propose d'augmenter la quotité de temps de travail de madame Catherine Lechevalier de 11h12/35h à 15h45/35h à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'offre de contrat d'assurance du personnel de la CNP assurances. Cette proposition est réalisée aux mêmes conditions que pour l'année 2009 c'est-à-dire un taux de cotisation de 5,82% de la masse salariale.

Le conseil municipal, émet un avis favorable au renouvellement du contrat d'assurance du personnel avec CNP assurances et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **DEPART EN RETRAITE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ en retraite de monsieur Roger LEPAUMIER (28/12/2009), agent de maîtrise à temps complet et de madame Eliard Françoise, adjoint technique de deuxième classe (14/06/2008).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un cadeau à chacun.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer ces achats et lui donne pouvoir pour signer toutes les pièces afférentes.

## **9. Jumelage**

Monsieur le Maire rappelle les difficultés d'un jumelage avec un pays voisin et l'intérêt de découvrir une région à forte tradition de notre pays. C'est pourquoi une démarche de jumelage est engagée vers l'Alsace et plus précisément avec la commune de Oberhausbergen (Bas Rhin). Une délégation de cette commune est venue à Saint-Sauveur-Le-Vicomte les 13 et 14 juin 2009 pour :

- participer à une réunion d'échanges entre associations et élus,
- visiter les différents sites et structures de la commune.

Une délégation de Saint-Sauveur-Le-Vicomte se rendra à son tour les 12 et 13 décembre prochain à Oberhausbergen pour poursuivre le travail entrepris.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que les frais de transport en autocar relatifs à ce déplacement d'études soient pris en compte au titre de l'article 6251 voyages et déplacements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **10. Musée Barbey d'Aurévilly**

### **PASS MANCHE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité départemental du tourisme, dans le cadre de sa politique de commercialisation de produits touristiques à destination de la clientèle individuelle, et dans le but de mieux faire circuler cette clientèle de site en site, édite depuis deux ans un « Pass Manche ».

Le principe est de remettre aux personnes qui viennent dans la Manche, par l'intermédiaire de sa centrale de réservation hébergement et packages, un document rassemblant l'ensemble des sites associés à l'opération et de les inciter à découvrir le maximum d'entre eux.

Cette offre permet au visiteur, sur présentation du Pass Manche, de bénéficier d'un tarif préférentiel attractif par application d'une réduction de 10% sur le tarif normal d'entrée.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer cette réduction pour les tarifs d'entrée du musée Barbey d'Aurévilly ce qui permettra de l'intégrer dans le réseau de communication du Pass Manche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **LA NORMANDIE SE DECOUVRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité régional du tourisme renouvelle en 2010 son opération « Au printemps, la Normandie se découvre ! ». Cette opération est destinée en particulier aux familles normandes et a pour objectif de sensibiliser les familles hautes et bas normandes à la richesse et à la diversité de leurs régions. Cette opération se déroulera du 3 avril au 2 mai 2010.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'inscrire dans cette opération et de pratiquer, à cette occasion, un tarif réduit de 10% sur les entrées au musée Barbey d'Aurévilly.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **11. Station verte**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la fédération des stations vertes. Les communes adhérentes doivent désigner au moins un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la fédération des stations vertes.

Les communes adhérentes doivent également désigner un élu référent et un référent touristique qui seront les interlocuteurs permanents des élus et techniciens du siège de la fédération.

Le délégué, l'élu référent et le référent touristique peuvent être une seule et même personne.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, demande à monsieur Jean-Claude Lechatreux d'être son représentant.

## 12. Questions orales

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Monsieur le Maire, président de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouve, présente les différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire du 29 septembre 2009.

### SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente les différents points inscrits à l'ordre du jour du comité syndical du 5 novembre 2009, notamment, la mise au point des arrêts de bus, le nouvel organigramme du bassin de natation et le nouveau projet d'équipement concernant l'Espace Public Numérique avec le Conseil Régional de Basse-Normandie.

### REUNION DES COMMISSIONS.

Jeudi 5 novembre	Réunion de la commission des affaires agricoles pour établir la liste des exploitations agricoles sur le territoire de Saint-Sauveur-Le-Vicomte dans le cadre du recensement agricole 2010.
------------------	---

### Ce qui s'est passé depuis la dernière séance du conseil municipal

Samedi 19 septembre	Inauguration du centre de distribution postale
Vendredi 25 septembre	Hommage national aux Harkis
	Assemblée Générale de la société de chasse
Dimanche 27 septembre	Virades de l'espoir
Mardi 29 septembre	Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
Mercredi 30 septembre	Réunion de l'ensemble du personnel communal
Jeudi 1 <sup>er</sup> octobre	Réunion du CCAS
Samedi 3 octobre	Repas des bénévoles au 1 <sup>er</sup> étage de la salle du donjon du château
	Chant choral de la Valmontaise en l'église Saint Jean Baptiste
	Spectacle Villes en scène au cinéma le Normandy
	Repas de la Société Hippique R
Jeudi 8 octobre	Comité de pilotage Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat
	Réunion de préparation des 20 ans de la Résidence Catherine de Longpré
Samedi 10 octobre	Remise de médailles à la mairie de Binville
Dimanche 11 octobre	Repas des anciens de la commune
Lundi 12 octobre	Clôture de l'Opération de Revitalisation Rurale Salle des fêtes en présence de monsieur le Sous Préfet et de monsieur le Président du

	Conseil Général
Jeudi 15 octobre	Conseil d'administration des Maires de la Manche
	Remise des prix du concours des maisons fleuries
Samedi 17 octobre	Vernissage de l'exposition Andersen à la médiathèque
Dimanche 18 octobre	Journée mycologique en forêt de Saint-Sauveur-Le-Vicomte
	Loto du Réveil sportif Saint-Sauverais
Mardi 20 octobre	Conférence sur « les dangers d'Internet » au cinéma le Normandy
Mercredi 21 octobre	Lecture animée des contes d'Andersen à la médiathèque
	Assemblée générale de Saint Sauveur animations commerciales et artisanales
Jeudi 22 octobre	Commission de sécurité Cherbourg
	Conseil d'école du groupe scolaire Maignan
Samedi 24 octobre	Cérémonie au complexe sportif en l'hommage à monsieur Jean Tardif
Dimanche 25 octobre	Forum des associations
Mardi 27 octobre	Projection d'un documentaire sur la seconde guerre mondiale au cinéma le Normandy
	Conseil d'Administration de la maison de retraite des Lices
Mercredi 28 octobre	Départ de Mmes Desplanques et Rigot (ADMR)
Jeudi 29 octobre	Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
	Réunion des maires avec Mr Diss
Vendredi 30 octobre	10 ans des P'tits loups de la Douve
Dimanche 1 <sup>er</sup> novembre	Manœuvre des pompiers à la salle de cinéma
Mercredi 4 novembre	Don du sang à la salle des fêtes
Jeudi 5 novembre	Réunion sur les projets 2010 du contrat de territoire
	Réunion de préparation du Repas de Noël des écoles
	Comité pilotage du Projet Educatif Local
Samedi 7 novembre	Assemblée Générale des maires ruraux de la manche
	Repas du Moto Club du Val d'Ouve

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le début de la campagne de vaccination pour Grippe H1N1 débutera le 12/11/2009. Elle se déroulera, pour les personnes prioritaires (ayant reçu un bon de vaccination), à Valognes de 17h à 21h et de 9h à 13h le samedi.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association des bannières d'Yvetôt qui remercie la municipalité pour l'accueil reçu à Saint-Sauveur-Le-Vicomte à l'occasion des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre.

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Camping car club qui remercie la municipalité pour l'accueil reçu à Saint-Sauveur-Le-Vicomte le 24 septembre.

## TOUR DE TABLE

Le prochain spectacle villes en scène : « le mariage forcé » se déroulera le 8 décembre à la salle Le Normandy.

Un problème de chauffage est signalé au complexe sportif. Les services techniques municipaux se rendront sur place pour régler ce problème.

L'éclairage public ne fonctionne pas « allée des genêts ». Cette situation est liée à un câble défectueux. Son remplacement devra être inscrit dans un programme de travaux.

La campagne des « Restos du cœur » débutera prochainement. Les premières inscriptions se dérouleront le 12 novembre 2009.

L'éclairage public « rue Bliot » est allumé en permanence la nuit alors qu'il est absent « rue croix d'épine ». Un conseiller municipal demande s'il serait possible d'inverser cette situation. Il s'agit d'un éclairage public non réglable, toutefois la question va être posée à la Sarlec.

Monsieur le Président de l'office de tourisme adresse ses remerciements aux employés communaux pour leur disponibilité à l'occasion du forum des associations.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.*